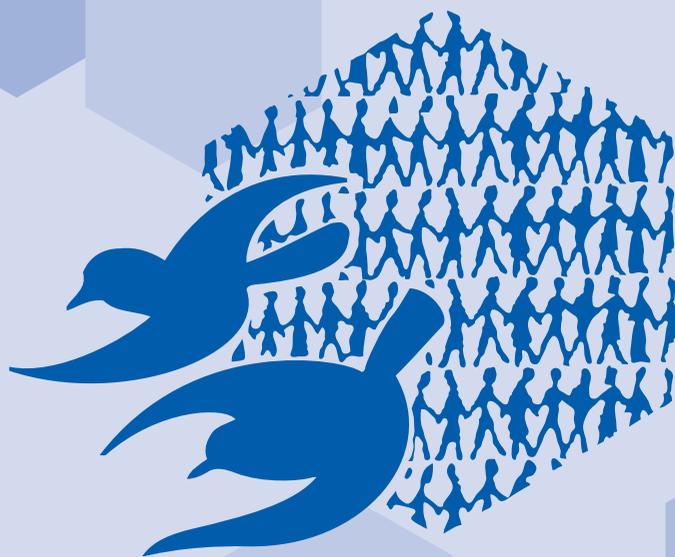


démographie et destin des sous-populations

Colloque de Liège (21-23 septembre 1981)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

DEFINITION ET ANALYSE DES MOBILITES DEMOGRAPHIQUES :

L'EXEMPLE DE LA MOBILITE LINGUISTIQUE*

REJEAN LACHAPELLE

(Ministère québécois des communautés culturelles et de l'immigration, Canada)

On identifie souvent la description et l'analyse des phénomènes et des structures démographiques avec la présentation et le commentaire des statistiques censitaires et des statistiques de l'état civil. Bien que ce soit sans doute là le caractère le plus immédiatement apparent des travaux démographiques, les démographes ne s'intéressent pas tant, en vérité, aux statistiques démographiques comme telles qu'aux phénomènes et aux structures qu'elles sont susceptibles de révéler. C'est cette distance entre le projet rationnel de la démographie et les observations dont elle fait usage qui fonde sa démarche scientifique. La plupart des progrès de l'analyse démographique consistent d'ailleurs en des tentatives pour combler le hiatus, qui sans cesse se recrée, entre son projet rationnel et les observations démographiques. Tantôt on s'efforce d'élargir le champ des observations pour satisfaire à la logique interne du projet rationnel (Henry 1963), tantôt on clarifie et réaménage le projet de manière à pouvoir y intégrer des faits inédits (Henry 1966). Si cette démarche a permis de dégager les traits distinctifs des principaux phénomènes démographiques (mortalité, fécondité, nuptialité et migration) et de renouveler les méthodes d'analyse (Pressat 1969 ; Wunsch et Termote 1978), on peut espérer qu'elle permettra également de clarifier la notion de mobilité linguistique et d'orienter la description et l'analyse de ce phénomène.

Fidèle à la méthode de définition classique (par genre proche et différences spécifiques), on s'efforcera d'abord de dégager les éléments les plus généraux du phénomène mobilité linguistique et des événements qu'il engendre, les transferts linguistiques. On montrera à ce propos que la mobilité linguistique est l'une des espèces du genre mobilité démographique, la mobilité régionale et la mobilité sociale en étant deux autres. Ensuite on s'intéressera tour à tour aux effets et aux facteurs de la mobilité linguistique.

I. LA MOBILITE LINGUISTIQUE COMME MOBILITE DEMOGRAPHIQUE

Dès leur naissance ou peu après, les individus sont dotés de caractéristiques sur lesquelles ils n'ont pas de prise, puisqu'elles procèdent de leur patrimoine génétique ou de leur milieu familial. Certaines d'entre elles sont immuables, comme le sexe ou les caractéristiques somatiques (la race). D'autres, comme l'âge, évoluent mais sans que les individus puissent en changer le cours. D'autres enfin sont susceptibles d'être modifiées par les actions et les comportements qu'effectueront les individus au cours de leur vie. Ces dernières caractéristiques sont plus sociales que biologiques, bien qu'elles puissent être associées à des caractéristiques biologiques. Deux de ces caractéristiques sociales ont fait l'objet de nombreuses études : la région de résidence et la classe sociale. Elles permettent de constituer deux phénomènes -la migration et la mobilité sociale- dont la parenté a souvent été remarquée

* Ce texte s'inscrit dans la foulée des travaux que l'auteur a réalisés, de 1977 à 1979, à l'Institut de recherches politiques, dans le cadre d'un programme d'études sur les groupes linguistiques au Canada.

(Schnore 1961 ; Boudon 1973). Ceux-ci appartiennent à une classe de phénomènes beaucoup plus vaste que nous désignerons par l'expression "mobilités démographiques".

Les mobilités démographiques

Chaque mobilité démographique correspond à une "spécification" du morphisme état d'origine (imposé) -état de destination (acquis) (Lachapelle 1976). Ainsi, la région de résidence d'un individu au moment de sa naissance, brièvement sa région de naissance, est évidemment indépendante de sa volonté ; elle est déterminée par la région de résidence de sa mère, ou plus généralement par la région de résidence de sa famille d'origine. Cette même personne pourra toutefois au cours de sa vie habiter dans des régions différentes de sa région de naissance. La mobilité régionale, c'est précisément ce processus par lequel les individus changent de région de résidence. Si l'on remplace la caractéristique région de résidence par la classe sociale, la langue d'usage, la religion ou l'ethnicité (tableau 1), on peut former respectivement les mobilités démographiques suivantes : mobilité sociale, mobilité linguistique, mobilité religieuse ou mobilité ethnique. Il y aurait ainsi une parenté formelle ou plus exactement générique entre tous ces phénomènes. Bien entendu, cela ne signifie pas pour autant qu'on puisse les identifier les uns aux autres. Chacun d'eux présente des caractères qui lui sont propres et qui traduisent sa spécificité. Il a fallu les négliger pour réunir tous ces phénomènes dans une même classe. Cet appauvrissement permet toutefois de jeter des "passerelles" entre des spécialisations scientifiques dont la parenté profonde n'est pas toujours clairement perçue. Cela pourrait faciliter les rapports, encourager les rapprochements et favoriser les échanges entre ces divers domaines de recherche.

On pourrait en effet prendre pour guide les phénomènes assez bien définis, comme la mobilité régionale, pour clarifier et préciser les notions qui interviennent dans la définition des autres mobilités. Deuxièmement, les techniques et les méthodes utilisées pour décrire et analyser les phénomènes souvent étudiés, comme la mobilité sociale et la mobilité régionale, pourraient sans doute contribuer, après qu'un examen détaillé aura pu distinguer celles qui sont de caractère général de celles qui sont spécifiques à

TABLEAU 1 : QUELQUES "SPECIFICATIONS" DU MORPHISME ETAT D'ORIGINE (IMPOSE) ETAT DE DESTINATION (ACQUIS)

: Région :	: Région de naissance - Région de résidence	:
: Classe sociale	:Classe sociale ou catégorie socioprofessionnelle de la famille d'origine	:
:	:classe sociale ou catégorie socioprofessionnelle présente	:
:	:	:
:Langue d'usage	:Langue habituelle dans la famille d'origine durant la première enfance	:
:	:(langue maternelle) - langue habituellement utilisée dans la famille	:
:	:(langue d'usage)	:
:	:	:
: Religion	:Appartenance religieuse de la famille d'origine - appartenance religieuse	:
:	:présente	:
:	:	:
:Ethnicité	:Sentiment d'appartenance ethnique de la famille d'origine - sentiment	:
:	:présent d'appartenance ethnique	:

un phénomène, à constituer un tronc méthodologique commun auquel tous pourraient ensuite puiser. Troisièmement, les différentes mobilités démographiques n'étant pas indépendantes les unes des autres, il faudrait s'efforcer de saisir, de dévoiler et de préciser l'écheveau des liaisons qui les relie entre elles, et en dégager les tenants et les aboutissants (Blau 1977). Il s'agit là, en vérité, d'un programme long et complexe. Il ne sera évidemment pas possible de le mener à terme dans le cadre de ce texte consacré avant tout à la mobilité linguistique.

Langue maternelle et langue d'usage

Clarifions d'abord les notions de langue maternelle et de langue d'usage en prenant pour modèle deux notions qui leur sont formellement apparentées : la région de naissance et la région de résidence. La région de naissance d'un individu désigne non pas la région où a eu lieu sa naissance, mais plutôt la région de résidence habituelle de sa mère au moment de sa naissance. Cette nuance n'est pas superflue : elle permet de spatialiser la fécondité d'une manière non équivoque et de relier les régions de résidence des générations successives. Autrement on serait forcé d'introduire un phénomène supplémentaire : la migration entre la région où est survenu l'accouchement et la région de résidence de la mère. Cela donne à penser qu'on gagnerait à définir la langue maternelle non pas à partir des comportements linguistiques de l'individu au cours de sa première enfance, mais plutôt à partir de la situation linguistique de sa famille. Aussi retiendrons-nous la définition suivante : la langue maternelle, c'est "la langue habituellement parlée au foyer de la personne dans sa première enfance" (Nations Unies 1972, p. 87). Cette définition (1) comporte trois éléments distincts : la langue habituelle, parlée au foyer, dans la première enfance. Examinons-les tour à tour.

La langue habituelle : on suppose qu'il n'y a qu'une langue prédominante dans le milieu familial considéré. Cette hypothèse signale que l'analyse se situe résolument au niveau macrosociologique. On néglige délibérément, en première approximation, l'étude microsociologique des comportements linguistiques au sein du milieu familial. Cela revient à admettre qu'à un moment donné tous les membres d'une famille ont la même langue habituelle (langue d'usage), celle-ci étant la langue maternelle des tout jeunes enfants.

Parlée au foyer : dans l'ensemble des milieux socio-linguistiques (Fishman 1971), on a choisi la famille (Lachapelle 1977) non parce qu'on juge sans intérêt la connaissance de la situation linguistique dans les autres domaines socio-linguistiques, mais plutôt parce que la famille est le lieu privilégié des échanges entre les générations.

(1) Aux recensements canadiens de 1971 et 1976, on a fourni l'explicitation suivante à la question relative à la langue maternelle : "la PREMIERE langue parlée et ENCORE COMPRISE" (les capitales apparaissent sur les formulaires). On peut sans doute admettre que la première langue parlée par une personne constitué une bonne approximation de la langue habituellement parlée dans sa famille au cours de sa petite enfance. Toutefois, la clause "encore comprise" introduit un biais en faveur des groupes linguistiques dominants et au détriment des groupes à faible persistance linguistique.

Dans la première enfance : au strict plan théorique, il vaudrait mieux s'en tenir à un moment précis, la naissance et éviter la notion de période de vie, aux contours flous. Cette rigueur théorique rendrait toutefois difficiles les raccords avec les observations empiriques.

A la différence de la langue maternelle, la langue d'usage sera définie pour tous les âges, pour toutes les périodes de vie. C'est la langue habituellement parlée au foyer de la personne au moment considéré (2). La langue maternelle n'est rien d'autre, en définitive, que la langue d'usage de la première enfance.

En considérant d'autres domaines socio-linguistiques que la famille, on peut aussi définir plusieurs autres notions linguistiques, par exemple la langue d'enseignement ou la langue de travail (tableau 2). Ces notions mériteraient sans doute d'être examinées de manière détaillée, mais cela débordé de notre propos. Limitons-nous à quelques brèves considérations terminologiques s'inspirant encore une fois des études migratoires. Lorsque le lieu de travail diffère du lieu de résidence, comme c'est fréquemment le cas dans les sociétés industrielles, on dit qu'il y a navette ou migration alternante. Par analogie, il paraît loisible de désigner par l'expression navettes linguistiques professionnelles, les situations individuelles caractérisées par une langue de travail différente de la langue d'usage ; de même, pour les personnes dont la langue d'enseignement est différente de la langue d'usage, on pourrait parler de navettes linguistiques scolaires. Ces concepts pourraient être utiles pour rendre compte des variations de la mobilité linguistique.

TABLEAU 2 : LANGUE HABITUELLE SUIVANT LES DOMAINES SOCIO-LINGUISTIQUES ET LES PERIODES DE VIE

:	:	Langue habituellement parlée dans.....	:
:Période de vie	:	la famille	: le milieu scolaire le milieu de travail :
:	:	:	:
:Première enfance	:	Langue maternelle (lan-	: - :
:	:	gue d'usage de la pre-	: :
:	:	mière enfance)	: :
:Enfance et adolescence:	:	Langue d'usage	: Langue d'enseignement: - :
:Maturité	:	Langue d'usage	: - : Langue de travail :

Lés transferts linguistiques et la mobilité linguistique

Disposant de définitions précises de la langue maternelle et de la langue d'usage, on serait tenté de convenir que les transferts linguistiques désignent les situations où les individus présentent, au moment considéré, une langue d'usage différente de leur langue maternelle. Cette définition des transferts linguistiques paraît, de prime abord, dépourvue d'ambiguïté. Elle renferme toutefois deux ordres de problèmes. En premier lieu, les trans-

(2) La question relative à la langue d'usage est formulée comme suit au recensement canadien de 1971 : "Actuellement, quelle est la langue que vous parlez LE PLUS SOUVENT à la maison ?" (les capitales apparaissent sur les formulaires). On recherche par cette question la langue prédominante d'un individu dans son milieu familial et non pas la langue qui prédomine au sein de sa famille. Il pourra donc y avoir plus d'une langue d'usage par famille.

ferts linguistiques ainsi définis ne correspondent pas à une période fixe, de même durée pour tous les individus concernés : ils portent sur des périodes dont la durée varie en fonction de l'âge des individus ; en second lieu, les transferts linguistiques ne représentent pas des événements saisis à l'état pur : leur manifestation dépend non seulement de la mobilité linguistique, mais aussi d'autres phénomènes, en particulier de la migration et de la mortalité différentielles suivant les caractéristiques linguistiques. Bien que ces problèmes ne soient pas aisés à résoudre, on ne doit pas les esquiver sous prétexte qu'on ne dispose pas, pour le moment, de solutions satisfaisantes. Il vaut mieux identifier une difficulté que de ne pas l'apercevoir. C'est déjà le signe d'un progrès, en tout cas cela le rend possible.

La connaissance à un moment donné de la région de naissance et de la région de résidence des individus recensés fournit, on le sait, des indications intéressantes mais fort limitées sur la migration, ou plus exactement sur la mobilité régionale. Ces informations conduisent à considérer les migrations comme des événements non renouvelables, puisqu'on ne prend en compte que les situations où, au moment du dénombrement, l'individu réside dans une région différente de sa région de naissance. Mais les migrations constituent manifestement des événements renouvelables. Entre leur naissance et le dénombrement, les individus peuvent en effet réaliser plusieurs migrations interrégionales, mais être finalement dénombrés à leur région de naissance. S'en remettre aux seules informations relatives à la région de naissance et à la région de résidence, c'est supposer, implicitement, d'une part que les individus ayant déclaré leur région de naissance pour région de résidence n'ont pas effectué de migration interrégionale dans l'intervalle compris entre la naissance et le dénombrement et, d'autre part, que les individus résidant dans une région différente de leur région de naissance n'ont effectué qu'une seule migration interrégionale. Ainsi ces informations sous-estiment non seulement l'effectif total des migrations interrégionales, mais encore le nombre d'individus ayant fait au moins une migration. Cette difficulté n'est pas propre aux seules migrations interrégionales, elle concerne également les transferts linguistiques. Toutefois, on peut sans doute supposer, sans grand risque, que les transferts linguistiques multiples sont peu nombreux en regard des transferts linguistiques uniques. En tout cas, l'importance relative des transferts linguistiques multiples dans l'ensemble des transferts linguistiques est vraisemblablement beaucoup plus faible que la proportion des migrations multiples dans l'ensemble des migrations. Il sera donc moins gênant d'utiliser des statistiques de type : état d'origine (à la naissance ou pendant la première enfance) - état présent, pour décrire la mobilité linguistique que pour mesurer la mobilité régionale.

Les observations relatives aux régions de naissance et de résidence présentent une autre faiblesse. Elles ne portent pas sur une période fixe, égale pour tous, mais sur des périodes dont la durée varie en fonction de l'âge des individus recensés. C'est pourquoi, dans ce contexte statistique, on parle des migrants (durée de vie) (Nations Unies 1971). Si on conçoit facilement que, toutes choses égales d'ailleurs, un enfant de dix ans ait eu moins d'occasions de migrer qu'une personne de quarante ans, et partant que la migration (durée de vie) dépend de la durée d'exposition au risque de migrer, il ne faut également pas perdre de vue que les propensions à migrer sont susceptibles de varier d'une période à l'autre, à moins que le processus migratoire ne soit stationnaire. A strictement parler, la migration (durée de vie) décrit plus les effets des variations passées du processus migratoire qu'elle ne les mesure.

Cette remarque s'applique aussi *mutatis mutandis* à la mobilité linguistique (durée de vie). Toutefois, à la différence des migrations qui se poursuivent jusqu'aux âges avancés, on peut sans doute supposer, au moins en première approximation, que les transferts linguistiques sont négligeables au-delà de cinquante ans et assez faibles après trente ans. Cette hypothèse permet d'assimiler, à partir d'environ trente ans, la mobilité linguistique (durée de vie) à l'intensité de la mobilité linguistique définitive. Cela autorise à comparer l'intensité de la mobilité linguistique des générations qui ont atteint trente ans au recensement considéré.

Si les transferts linguistiques (durée de vie) saisis à un recensement résultent des variations de la mobilité linguistique proprement dite au cours des périodes passées, il dépendent aussi d'autres phénomènes démographiques, en particulier de la migration et de la mortalité différentielles suivant les caractéristiques linguistiques. La mortalité étant susceptible de varier selon à la fois la langue maternelle et la langue d'usage, les différents flux de transferts linguistiques (durée de vie) peuvent en effet être affectés selon des intensités variables. Bien qu'il sera le plus souvent impossible d'éliminer totalement les effets de la mortalité différentielle sur les transferts linguistiques (durée de vie) observés, on pourra toutefois chercher à apprécier le sens et l'importance approximative des biais qu'elle introduit. Mais les effets provoqués par la mortalité différentielle sont sans doute négligeables auprès de ceux qu'entraîne la migration différentielle. Quoique l'approfondissement des relations entre mobilité régionale et mobilité linguistique dépasse le cadre que nous nous sommes fixé, soulignons néanmoins qu'il conviendrait de prendre en considération, au moins de manière approximative, l'effet de la migration différentielle sur les transferts linguistiques (durée de vie), car les caractéristiques linguistiques de migrants (émigrants comme immigrants) sont souvent fort différentes de celles de l'ensemble de la population (Lachapelle et Henripin 1980 ; Lachapelle 1981).

Tout cela donne à penser que la mobilité linguistique (durée de vie) n'est pas, à proprement parler, un phénomène, mais plutôt la résultante de plusieurs phénomènes - mortalité, migration et, bien sûr, mobilité linguistique - bref une structure. Cela n'a rien d'étonnant puisque, rappelons-le, la mobilité linguistique (durée de vie) est mesurée à partir de la composition de la population selon à la fois la langue maternelle et la langue d'usage, à un moment donné. Mais il ne s'agit pas ici d'analyser l'évolution des structures linguistiques. Notre étude serait-elle dès lors sans objet, ou plus exactement sans objet empirique, puisque nous ne disposons, au Canada par exemple, que de la composition de la population selon la langue maternelle et la langue d'usage à un seul recensement, celui de 1971 ?

Cette conclusion fort pessimiste s'appuie sur l'analogie que nous avons faite entre les transferts linguistiques (durée de vie) et les migrants (durée de vie). Mais il ne faut pas pousser trop loin cette analogie, car la mobilité linguistique (durée de vie) se distingue sous plusieurs aspects de la migration (durée de vie). Nous avons vu en effet que les transferts linguistiques (durée de vie) correspondaient davantage à des événements non renouvelables qu'à des événements renouvelables (3), les transferts linguistiques

(3) La distinction entre événements renouvelables et événements non renouvelables a souvent été utilisée en démographie (Pressat 1969 ; Wunsch et Termote 1978). Les décès et les premiers mariages sont des exemples d'événements non renouvelables, tandis que les naissances et les migrations correspondent plutôt à des événements renouvelables.

tiques multiples étant vraisemblablement assez rares pour qu'on puisse, sans grand risque, les tenir pour négligeables. De plus, on peut supposer, du moins en première approximation, que les transferts linguistiques sont peu fréquents au-delà de cinquante ans, voire après trente ans. Si on accepte ces deux hypothèses, l'étude des transferts linguistiques pourrait être menée à l'aide des méthodes et des procédés mis au point pour décrire et analyser les premiers mariages, ou plus généralement les événements non renouvelables qui ne font pas sortir les individus du champ d'observation (Wunsch et Termote 1978). En somme, les transferts linguistiques (durée de vie) s'apparentent davantage aux premiers mariages, ou plus précisément aux non-célibataires observés à l'occasion d'un recensement, qu'aux migrants (durée de vie).

Nous omettrons dorénavant, la clause "(durée de vie)" après transferts linguistiques et mobilité linguistique. Cette clause se justifiait par l'analogie que nous avons établie entre la mobilité linguistique observée à un recensement et la migration (durée de vie). Or nous venons de voir que cette analogie est trompeuse et qu'il vaut mieux, pour étudier la mobilité linguistique, s'inspirer des procédés utilisés pour mesurer et décrire la nuptialité à partir des statistiques censitaires donnant la composition de la population par état matrimonial (célibataire/non célibataire). C'est donc dire qu'à strictement parler nous n'étudierons pas la mobilité linguistique proprement dite, car nous ne disposons pas de données qui permettraient de le faire, mais plutôt la mobilité linguistique cumulée depuis la petite enfance jusqu'au recensement considéré. Après un certain âge, compris entre 30 et 50 ans, on supposera qu'on peut assimiler la mobilité linguistique cumulée à la mobilité linguistique définitive. Sous réserve de prendre en considération les effets des phénomènes perturbateurs (la mortalité et surtout la migration différentielles), on pourra apprécier l'évolution de la mobilité linguistique définitive au fil des générations (Lachapelle et Henripin 1980).

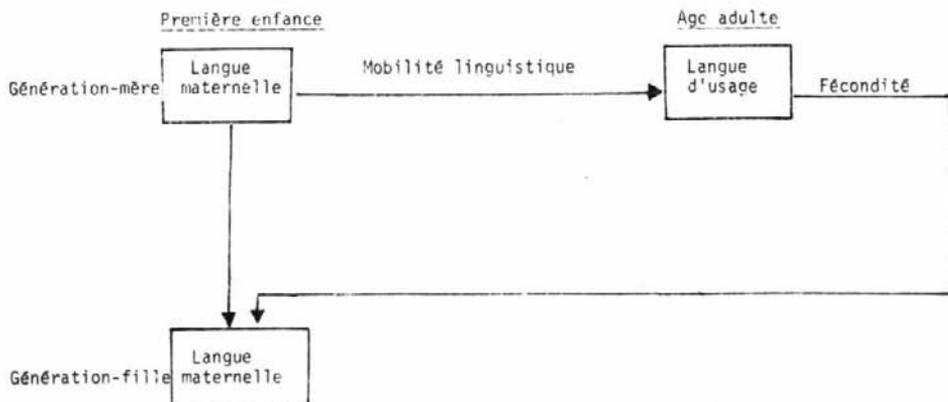
II. ANALYSE DEMOGRAPHIQUE DE LA MOBILITE LINGUISTIQUE

Il ne suffit pas de constituer un phénomène, puis de le décrire, il faut aussi saisir et préciser ses tenants et ses aboutissants. Il s'agit là de deux démarches distinctes : pour dégager les conséquences d'un phénomène, on le traite, pour employer le langage de la statistique, comme une variable indépendante ou explicative, alors que, pour en établir les causes, on le considère plutôt comme une variable dépendante ou à expliquer. Dans le premier cas, le phénomène considéré ne constitue pas, à proprement parler, l'objet de l'analyse : il contribue avec d'autres phénomènes à rendre compte des variations d'une structure qui l'englobe. Ainsi les mouvements de la structure par âge d'une population dépendent non seulement de la mortalité mais aussi de la fécondité et de la migration. L'objet de l'étude ou, si l'on veut, la variable dépendante, c'est la structure par âge ; la migration, la fécondité et la mortalité ont statut de variables indépendantes : on n'ambitionne pas de rendre compte de leurs variations, mais seulement d'apprécier les effets de celles-ci sur l'évolution de la structure par âge. Dans le second cas, l'attention est centrée sur le phénomène : ce sont ses variations qu'il s'agit d'expliquer. On recherche leurs causes, on ne poursuit pas leurs conséquences. Il convient toutefois de ne pas dissocier la recherche des facteurs explicatifs de l'étude des conséquences : non seulement elles correspondent au même modèle formel (variables indépendantes - variable dépendante), mais encore elles s'emboîtent l'une dans l'autre. La distinction est purement analytique, méthodologique, bref heuristique. Elle vaut ce qu'elle vaut les résultats qu'elle permet d'atteindre.

La reproduction linguistique

La mobilité linguistique contribue avec la migration, la fécondité et la mortalité à faire évoluer la composition d'une population selon à la fois l'âge, la langue maternelle et la langue d'usage, brièvement la structure démolinquistique. Ainsi l'étude de l'évolution des structures démolinquistiques ne s'identifie pas à l'analyse des effets de la mobilité linguistique. Celle-là déborde celle-ci, du moins dans le cadre de la démographie. Mais cela ne signifie pas qu'il faille pour autant renoncer à apprécier les effets propres de la mobilité linguistique. Nous nous en tiendrons à une méthode qui peut s'adapter aux données dont nous disposons au Canada. Celle-ci fait appel à la notion de reproduction linguistique.

Considérons une population qui n'entretient aucun échange migratoire avec l'extérieur et admettons que la mortalité y soit égale pour tous, de la naissance jusqu'à cinquante ans. Examinons, dans une telle population, le processus de reproduction linguistique, c'est-à-dire le processus par lequel une génération d'individus -la génération-mère- transmet ses caractéristiques linguistiques à ses descendants -la génération-fille-. La composition selon la langue maternelle de la génération-fille dépend non seulement de la composition selon la langue maternelle de la génération-mère, mais également de la mobilité linguistique intervenue entre la naissance et l'âge adulte et des différences de fécondité suivant les caractéristiques linguistiques (figure 1). Ainsi constitué, le processus de reproduction linguistique représente tout simplement une généralisation du processus de reproduction. Celui-ci, on le sait, a donné lieu à de nombreuses réflexions méthodologiques en démographie (Henry 1965). Elles pourraient être une source d'inspiration lorsqu'il s'agira de proposer des indices permettant de mesurer l'incidence de la mobilité linguistique sur la composition linguistique. Quoi qu'il en soit, il faudra toujours garder présent à l'esprit que le processus de reproduction linguistique suppose négligeables les mouvements migratoires. Cela restreint la portée des résultats, mais sans en diminuer l'intérêt.



Le processus de mobilité linguistique

Examinons maintenant la mobilité linguistique comme une variable dépendante. Il ne s'agit pas ici de proposer une théorie de la mobilité linguistique.

tique, c'est-à-dire un ensemble de concepts et d'axiomes d'ou découleraient des énoncés susceptibles d'être éprouvés empiriquement, mais plus modestement de présenter un cadre d'analyse permettant d'orienter l'étude de la mobilité linguistique. Du reste, avant de penser à expliquer, il est utile, voire nécessaire, de constituer clairement et distinctement l'objet du discours, et d'en préciser les principales articulations. Certes, l'analyse d'un phénomène ne permet pas de rendre compte de toutes ses variations. Elle constitue cependant un préalable indispensable à toute théorie explicative convenablement constituée (Henry 1972).

Pour développer un cadre d'analyse approprié à l'étude de la mobilité linguistique, on s'est inspiré d'une démarche classique en démographie. Elle consiste à établir la ou les conditions nécessaires à la survenue d'un événement. Par exemple, pour analyser la fécondité, on forme une séquence de sous-phénomènes s'emboîtant les uns dans les autres. Chacun d'eux correspond à l'étude de la survenue d'un événement sachant que le précédent s'est réalisé : puberté - premier rapport sexuel - première naissance - deuxième naissance... Le premier et le second phénomènes ne sont évidemment pas aisés à décrire en raison des difficultés que l'on rencontre pour rassembler les renseignements appropriés. C'est pourquoi on se rabat souvent sur des conditions quasi nécessaires : 15 ans - premier mariage - première naissance... Des schémas semblables ont été utilisés pour analyser plusieurs phénomènes démographiques, et ils se sont toujours révélés fructueux. On peut espérer qu'il en sera de même pour la mobilité linguistique.

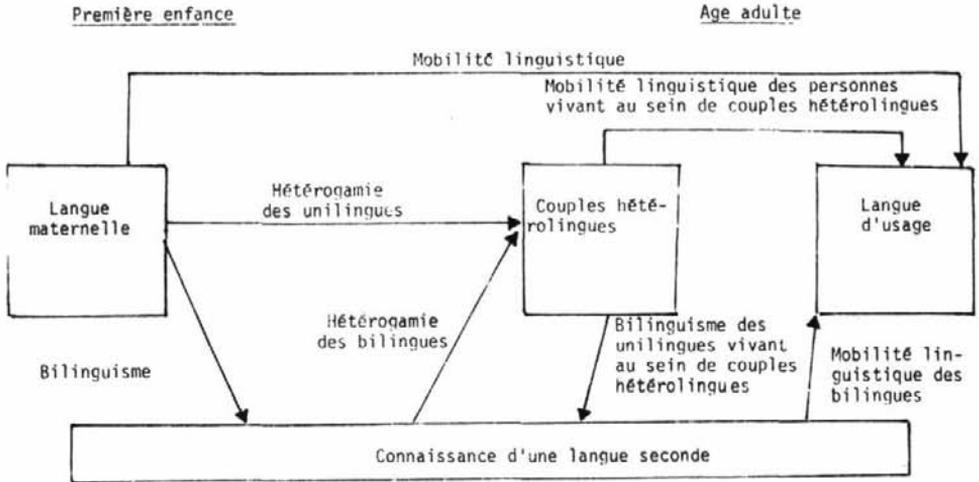
Pour qu'une personne puisse réaliser un transfert linguistique, il est évidemment nécessaire qu'elle soit bilingue, ou plus précisément il faut qu'elle ait appris au moins une seconde langue en plus de sa langue maternelle. Mais s'il a fallu, par définition, que la personne soit bilingue au moment qui a précédé le transfert linguistique, rien n'assure cependant qu'elle le demeure par la suite. Tout ce dont on est assuré à propos d'une personne se déclarant de langue maternelle A et de langue d'usage B, c'est qu'elle connaît B et qu'elle a déjà connu A, mais il n'est pas impossible qu'elle ne connaisse plus sa langue maternelle (4). Ainsi, parmi les personnes de langue maternelle A, l'effectif de celles qui connaissent à la fois A et B n'équivaut pas nécessairement à l'effectif de celles qui connaissent au moins B, certaines personnes pouvant ne plus connaître que B. Même au niveau macrosociologique qui est le nôtre, la notion de bilinguisme se révèle fort complexe. Quoi qu'il en soit, on peut considérer que le processus de mobilité linguistique résulte de la composition de deux phénomènes distincts : le bilinguisme et la mobilité linguistique des bilingues. Mais s'il paraît fructueux d'isoler ces phénomènes, il ne s'ensuit pas pour autant qu'ils sont indépendants l'un de l'autre, bien au contraire (Lieberson 1970 ; Lachapelle et Henripin 1980).

Si par définition, les unilingues ne peuvent réaliser de transfert linguistique, il existe, à l'inverse, des situations de mobilité linguistique

(4) Cette possibilité a été exclue au cours du traitement des données du recensement canadien de 1971. En effet, si une personne avait le français pour langue maternelle et l'anglais pour langue d'usage ou l'anglais pour langue maternelle et le français pour langue d'usage, cette personne était considérée bilingue anglais-français, quelle que soit sa réponse à la question relative à la connaissance de l'anglais et du français. (Ces renseignements nous ont été communiqués par M. John Kralt de Statistique Canada).

forcée chez les bilingues. En effet, chez les couples hétérolingues, c'est-à-dire ceux dont les conjoints ont une langue maternelle différente, l'un au moins des conjoints doit admettre un transfert, si on suppose que tous les membres d'une famille ont la même langue d'usage. Lorsque les deux conjoints sont bilingues, de langues A et B, l'observation seule permet de dire lequel a réalisé un transfert linguistique ; mais quand un seul des conjoints est bilingue, c'est évidemment ce dernier qui admet un transfert linguistique. Remarquons à ce propos que si le bilinguisme représente sans doute une condition favorable à la réalisation d'unions hétérolingues, il ne constitue cependant pas une condition nécessaire pour les deux conjoints ; il faut toutefois que ceux-ci aient au moins une langue en commun. Du reste, la relation réciproque est également plausible, car on peut supposer que l'appartenance à un couple hétérolingue favorise vraisemblablement le bilinguisme chez le conjoint unilingue.

On a rassemblé à la figure 2 les éléments essentiels du processus de mobilité linguistique. Cela ne constitue, bien entendu, qu'un point de départ, un tremplin à partir duquel on pourra tenter de construire et d'éprouver une théorie explicative de la mobilité linguistique. Cette schématisation nous



fournit néanmoins ce que nous recherchions, à savoir une stratégie de description et d'analyse de la mobilité linguistique. Certes, les données censitaires canadiennes ne permettent pas d'isoler tous les sous-processus qui apparaissent à la figure 2. On pourra néanmoins d'une part mesurer successivement le bilinguisme et la mobilité linguistique des bilingues et d'autre part décrire l'homogamie linguistique ainsi que la mobilité linguistique des personnes appartenant soit à des couples homolingues soit à des couples hétérolingues, sans que l'on puisse décider cependant si le transfert linguistique est antérieur ou postérieur à la cohabitation.

III. VUE D'ENSEMBLE

La mobilité linguistique appartient à une vaste classe de phénomènes, les mobilités démographiques ; cette classe renferme également la mobilité régionale, la mobilité religieuse, la mobilité ethnique et la mobilité sociale. Prenant pour modèle la mobilité régionale, on a pu définir précisément la mobilité linguistique et mettre en évidence les difficultés que soulève la mesure de ce phénomène. On a montré ensuite que la mobilité linguistique s'apparentait davantage, par certains aspects, à la nuptialité qu'à la mobilité régionale. Cela fournit un guide précieux pour décrire les mouvements de la mobilité linguistique au fil des générations.

Il ne suffit pas de définir et de décrire un phénomène, il faut aussi tenter d'en établir les tenants et les aboutissants. Encore là, nous nous en sommes tenu à une perspective démographique. Pour dégager les effets de la mobilité linguistique sur la composition linguistique, on a eu recours à un processus bien connu en démographie, celui de reproduction. En ce qui concerne l'étude des facteurs de la mobilité linguistique, on a fait appel à une méthode, familière aux démographes, qui consiste à découper l'étude d'un phénomène complexe en une série de sous-processus qui s'"abouchent" les uns aux autres. Ainsi la mobilité linguistique résulte de l'action conjointe du bilinguisme et de la mobilité linguistique des bilingues. Elle dépend aussi, suivant un autre point de vue, de l'homogamie linguistique ainsi que de la mobilité linguistique des personnes vivant soit au sein des couples homolingues soit au sein de couples hétérolingues.

Pour définir, mesurer et analyser la mobilité linguistique, nous avons adopté une perspective strictement démographique. Ce n'est certes pas la seule, mais elle nous a semblé fructueuse. Il reste à la mettre en oeuvre d'une manière systématique. On pourra alors la juger sur la qualité, la précision et la quantité des résultats qu'elle permettra d'engranger (5).

REFERENCES

- BLAU (Peter M.), 1977 : Inequality and Heterogeneity, New York, The Free Press,
- BOUDON (Raymond), 1973 : Mathematical Structures of Social Mobility, San Francisco/Washington, Jossey-Bass.
- FISHMAN (Joshua), 1971 : Sociolinguistique, Bruxelles/Paris, Labor/Nathan,
- HENRY (Louis), 1963 : "Réflexions sur l'observation en démographie", Population, Vol. 18, 2, pp. 233-262.
- HENRY (Louis), 1965 : "Réflexions sur les taux de reproduction", Population, Vol. 20, 1, pp. 53-69.
- HENRY (Louis), 1966 : "Analyse et mesure des phénomènes démographiques par cohortes", Population, Vol. 21, 3, pp. 465-482.

(5) Cette perspective a été utilisée systématiquement dans un ouvrage récent sur le Canada (Lachapelle et Henripin 1980).

- HENRY (Louis), 1972 : Démographie - Analyse et modèles, Paris, Larousse,
- LACHAPELLE (Réjean), 1976 : "Démographie et prospective", Cahiers Québécois de Démographie, Vol. 5, 3, pp. 347-383.
- LACHAPELLE (Réjean), 1977 : "Quelques notes à propos de la comparabilité de la composition par langue maternelle aux recensements de 1971 et de 1976", Cahiers Québécois de Démographie, Vol. 6, 3, pp. 93-136.
- LACHAPELLE (Réjean) et HENRIPIN (Jacques), 1980 : La Situation démographique au Canada : évolution passée et prospective, Montréal, l'Institut de recherches politiques/The Institute for Research on Public Policy.
- LACHAPELLE (Réjean), 1981 : "L'Evolution de la composition ethnique et linguistique", dans Raymond BRETON et coll., Les Frontières culturelles et la cohésion du Canada, Montréal, L'Institut de recherches politiques/The Institute for Research on Public Policy, pp. 33-61.
- NATIONS UNIES, 1971 : Méthodes de mesure de la migration interne, New York,
- NATIONS UNIES, 1972 : Annuaire démographique 1971, New York.
- PRESSAT (Roland), 1969 : L'Analyse démographique, Paris, Presses Universitaires de France.
- SCHNORE (Léo F.), 1961 : "Social Mobility in Demographic Perspective", American Sociological Review, Vol. 26, 3, pp. 407-423.
- WUNSCH (Guillaume J.) et TERMOTE (Marc G.), 1978 : Introduction to Demographic Analysis, New York, Plenum Press.